



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Jeudi Saint 2017

- **Changement du vicaire général du diocèse de Rouen**
- **Ouverture du procès de béatification du Père Jacques Hamel**

Devant tous les prêtres et les diacres du diocèse et une grande assemblée, Mgr Dominique Lebrun, archevêque de Rouen, a fait deux annonces importantes :

1. Le Père Alexandre Joly<sup>1</sup>, actuellement curé de la paroisse Saint-Paul de Quevilly – Couronne, deviendra *vicaire général* du diocèse à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain. Le vicaire général est le bras droit de l'évêque. Il l'assiste dans toutes ses décisions et le représente dans tous les domaines comme l'indique l'adjectif « général ». Le Père Alexandre Joly a 45 ans et est prêtre depuis 20 ans. Il succède au Père Philippe Maheut, 53 ans, qui était vicaire général depuis le 1<sup>er</sup> mai 2007.
2. Le procès de béatification du Père Jacques Hamel<sup>2</sup> est maintenant ouvert. Le Père Paul Vigouroux<sup>3</sup>, en tant que *postulateur*<sup>4</sup>, est chargé de le conduire. Le procès comprend deux grandes phases : une enquête diocésaine et l'examen de la cause à Rome. S'il aboutit positivement, le martyr du Père Jacques Hamel sera alors officiellement reconnu selon le critère de l'Église catholique : avoir subi la mort pour sa foi en Jésus Christ.

Comme on le sait, le procès s'ouvre exceptionnellement moins d'un an après l'assassinat du Père Jacques Hamel (26 juillet 2016). Le Pape François a souhaité dispensé du délai habituel de cinq années après la mort. L'archevêque de Rouen a également consulté l'assemblée des évêques de France et la Congrégation romaine pour la Cause des saints.

.../...

L'enquête diocésaine est donc ouverte. Les fidèles sont appelés à témoigner spontanément<sup>5</sup>. En fait, beaucoup n'ont pas attendu pour écrire à l'archevêque. Une cinquantaine de personnes seront, elles, convoquées. Ce sont bien entendu les témoins directs de sa mort mais aussi ceux qui l'ont côtoyées de plus près : famille, prêtres, paroissiens, amis. Les auditions ne sont pas publiques mais faites en présence d'officiers assermentés<sup>6</sup>.

Parallèlement, les écrits du Père Jacques Hamel seront examinés par des théologiens assermentés. Il s'agit essentiellement des sermons et homélies ainsi que les éditoriaux du bulletin paroissial. Un grand travail de classement a déjà commencé grâce à une équipe compétente d'archivistes.

A l'issue de la messe chrismale une prière d'intercession<sup>7</sup> a été distribuée.

---

1-Biographie et photo du père Alexandre Joly jointes au mail.

2-Sur le site du diocèse de Rouen, voir les pages dédiées au père Jacques Hamel ► [En mémoire du père Jacques Hamel](#)

3-Curé de la paroisse Saint-Jacques de Saint-Jacques-sur-Darnétal, vice-chancelier du diocèse de Rouen, juge à l'officialité de la Province de Normandie, prêtre accompagnateur des séminaristes et prêtre référent du pôle Chrétiens en Grandes Ecoles du diocèse de Rouen.

4-Le postulateur supervise l'ensemble des procédures de béatification et de canonisation.

**5-Ecrire à : Postulation cause père Jacques Hamel, Archevêché de Rouen, 2 rue des Bonnetiers, 76000 Rouen - [beatificationperehamel@gmail.com](mailto:beatificationperehamel@gmail.com)**

6-Un tribunal, en cours de constitution, présidé par l'archevêque, procédera aux auditions. Ses membres principaux sont un **juge délégué** (prêtre), un **promoteur de justice** (« avocat du diable ») s'assure du respect du droit, que tous ceux qui veulent parler soient entendus, et que la procédure soit respectée dans l'unique souci de la recherche de la vérité, un **notaire (greffier)** et des **archivistes**. Au terme de l'enquête diocésaine, la cause sera transmise à Rome à la Congrégation pour la cause des saints qui se prononcera, *in fine*, sur le martyre. Un décret sera alors soumis à l'approbation du pape.

7-Prière jointe au mail

**NB** : Plus d'infos sur les béatifications et canonisations : site [Liturgie et Sacrements](#) de la Conférence des Evêques de France et site [Croire de La Croix](#). A noter : aujourd'hui seules les canonisations sont présidées par le pape, généralement à Rome, les béatifications se déroulant dans le pays du futur bienheureux.

Contact presse : Eric de La Bourdonnaye – Archevêché de Rouen 02 35 71 21 74 et 06 63 75 63 84 - <a href="mailto:dircom.diocese.rouen@wanadoo.fr">dircom.diocese.rouen@wanadoo.fr</a>
--